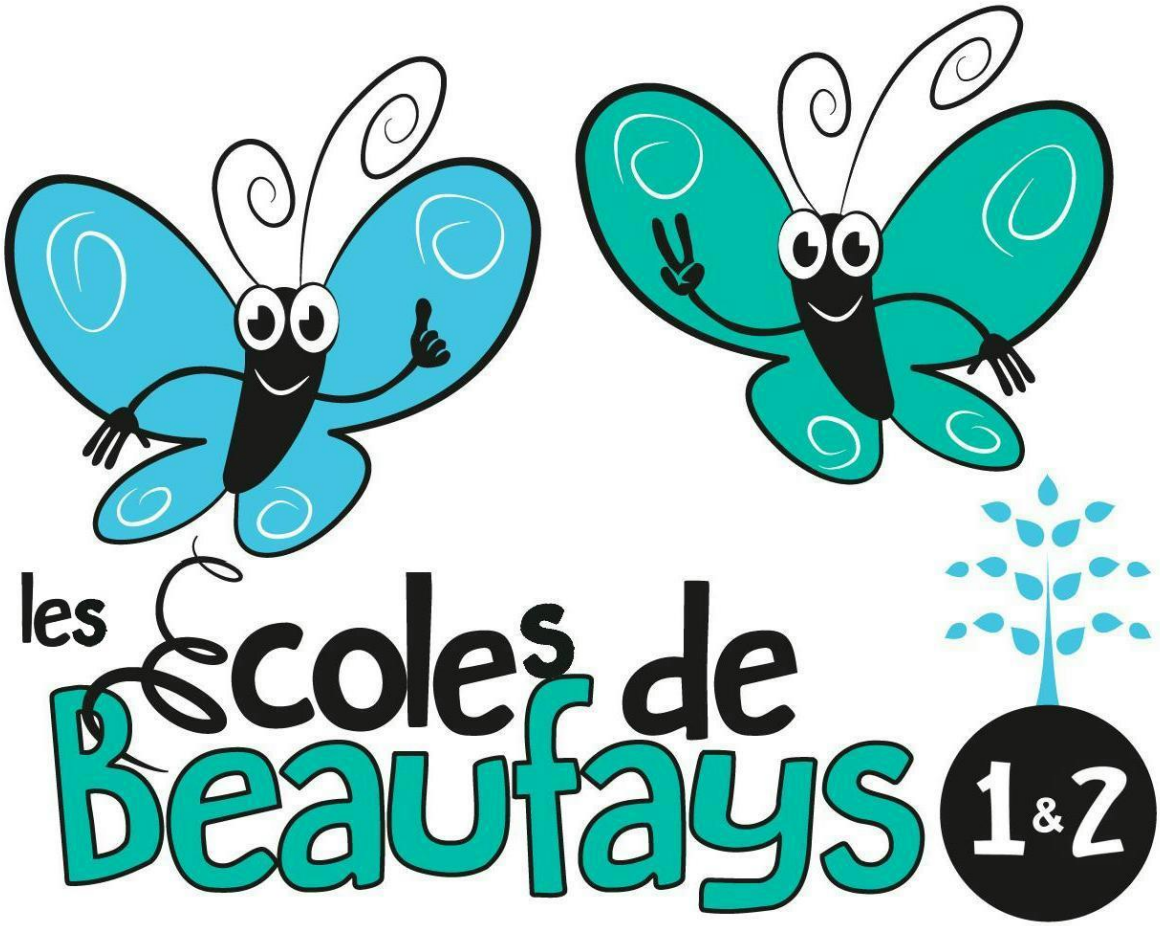

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

sept. 2019 - sept. 2022

Il est de la nature même de l'école d'être
le lieu de l'erreur possible,
le lieu de l'erreur bénéfique,
le lieu où il faut se tromper beaucoup
et comprendre ses erreurs
pour ne plus se tromper
quand on sort de l'école.

A.Jacquard

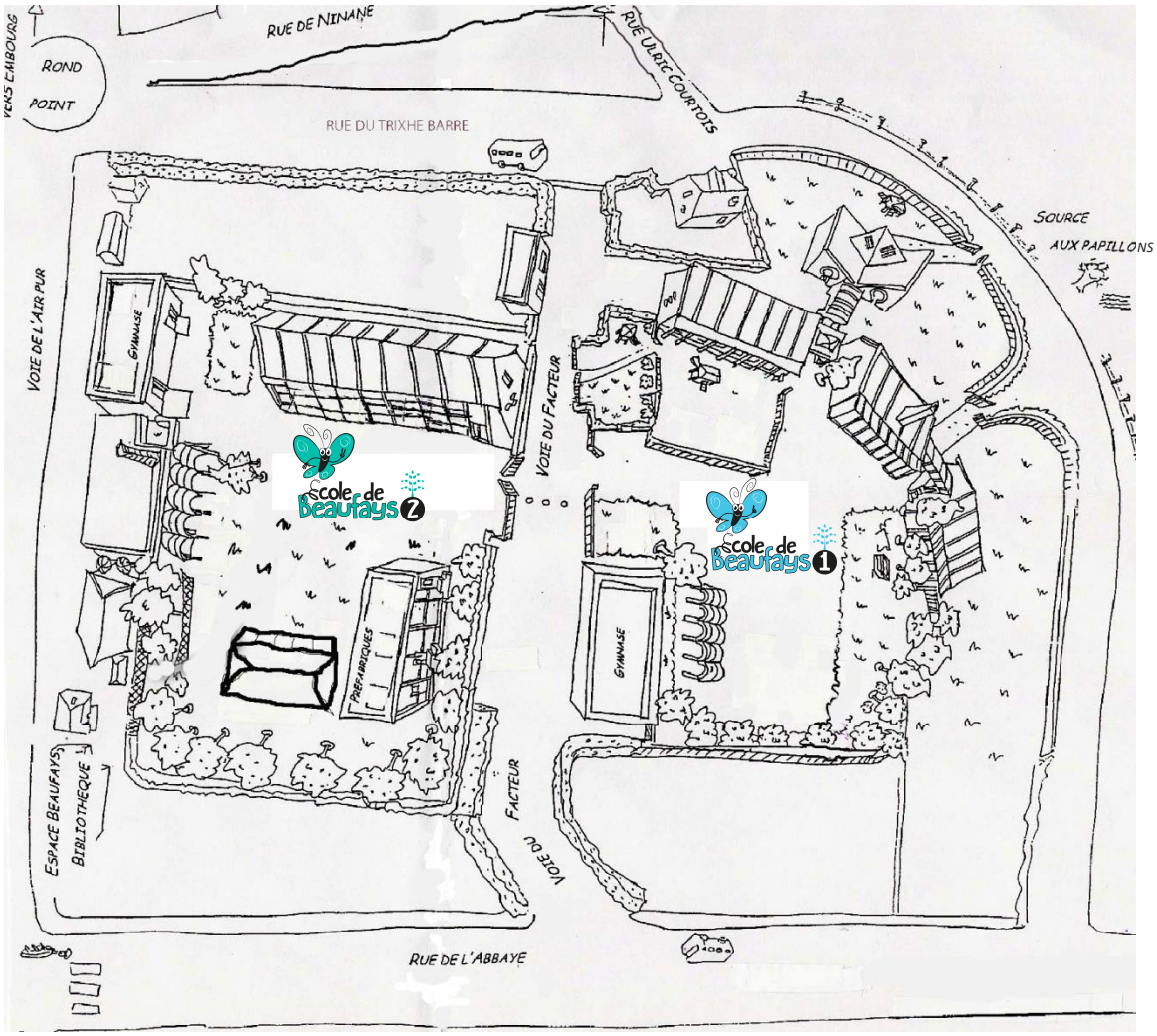

Présentation des écoles

Direction : Mme Libion **Adresse :** Source aux Papillons, 1 4052 Beaufays **Tel :** 04 / 36 15 644 **GSM :** 0476 / 36 15 25 **Fax :** 04 / 36 15 653 **Mail :** ec.beaufays1@chaudfontaine.be **Site :** http://ecolecommunaledebeaufays1.weebly.com École communale primo-maternelle proposant les classes de maternelle et les classes de 1ère et 2e primaire organisées en cycles 2,5 ans / 5 ans et 5 ans / 8 ans constituant la première étape du continuum pédagogique de l'enseignement fondamental. Du potage ainsi que des repas chauds avec desserts sont proposés durant le temps de midi.	**Direction :** M. Debroux **Adresse :** Voie du Facteur, 1 4052 Beaufays **Tel :** 04 / 36 15 647 **GSM :** 0476 / 36 16 13 **Fax :** 04 / 36 15 657 **Mail :** ecole.beaufays2@gmail.com **Site :** http://ecolebeaufays2.weebly.com École communale primaire proposant les classes de la 3e à la 6e primaire organisées en cycles 8 ans / 10 ans et 10 ans / 12 ans constituant la deuxième étape du continuum pédagogique de l'enseignement fondamental. Du potage ainsi que des sandwiches sont proposés durant le temps de midi.

Répartition judicieuse des bâtiments, aires de jeux séparées et aménagées, cadre de verdure, réfectoires et garderies organisés par niveaux.

Une association de parents participe activement à la vie de nos écoles.

Un projet éducatif et un règlement d'ordre intérieur commun à toutes les écoles de Chaudfontaine rappelant les droits et devoirs de chacun est en vigueur.

Obligations scolaires

Tout enfant fréquentant l'école primaire est tenu d'être présent durant les périodes de cours.
Toute absence doit être justifiée. Un certificat médical est obligatoire pour les absences de 4 jours ou plus.
La fréquentation à l'école est importante et deviendra obligatoire à partir de la 3ième maternelle dès la rentrée 2020.
En primaire, des épreuves externes non certificatives sont organisées en cours de 3e et 5e années ainsi qu'en fin de 2e et 4eannées.
En fin de 6e année primaire, tous les élèves participent aux épreuves externes certificatives en vue de l'obtention du CEB.

Droit à l'image

En début d'année scolaire, les parents indiqueront à l'équipe éducative si elle peut utiliser ou non des photos de leur(s) enfant(s) dans le cadre scolaire (blog, exposition, cahier de vie, journal communal, journal scolaire…)

Organisation des classes

L'équipe pédagogique veille à mettre tous les enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite possible en étant attentive aux progrès et difficultés de chacun. Pour ce faire, les directions peuvent être amenées à remanier les classes à chaque rentrée scolaire.

Des classes verticales (regroupant des élèves d'années différentes) sont susceptibles d'être organisées de manière à garantir un nombre raisonnable d'élèves par classe.

Pour assurer la transition entre l'enseignement maternel et l'enseignement primaire à Beaufays 1, une répartition judicieuse des locaux favorise le travail, les contacts et les relations au cycle 5/8ans.
Pour assurer un continuum pédagogique entre cycles et entre les deux écoles, des actions concrètes sont mises en place (ateliers, activités verticales, échanges des pratiques, concertations, découverte de l'école et de la cour de récréation pour les élèves de 2ème maternelle et primaire la dernière semaine de juin, …)

Nos objectifs

Permettre à chaque enfant d'acquérir les compétences de base tout en développant l'autonomie et l'esprit de recherche en accord avec les socles de compétences, en donnant la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maitrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale ainsi qu'à la maitrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes. L'attention est également portée sur l'art, l'éducation aux médias, l'expression corporelle, la compréhension des sciences et technologies et à leur interdépendance.

Conformément aux missions de l'enseignement fondamental, nos actions sont mises en relation avec les projets éducatifs et pédagogiques de notre commune et s'articulent autour des objectifs suivants :

- **promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;**
- **amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;**
- **préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, et ouverte aux autres cultures ;**
- **assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale ;**
- **développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;**
- **développer la socialisation ;**
- **développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;**
- **déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.**

Nos pratiques, nos intentions

(Les activités mentionnées ci-dessous sont citées à titre d'exemples et sont susceptibles de varier d'une classe à l'autre.)

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Évaluation formative.
Procédures, démarches verbalisées.
Renforcement positif (encouragements, situations mobilisatrices motivantes…)
Responsabilisation et autonomie.
Favoriser l'empathie et le respect au travers de différentes activités.

Mettre l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser, dans une même démarche, des compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et savoir-faire y afférents.

Les compétences transversales sont les compétences essentielles communes à tout apprentissage. Nous mettons en place:
- des situations d'apprentissage favorisant des démarches mentales pour saisir, traiter, mémoriser, utiliser et communiquer l'information pour fonder sa formation ;
- des manières d'apprendre portant l'attention sur les façons de comprendre, la planification des activités, la gestion du temps, l'utilisation de documents et outils afin de faciliter l'accès à l'autonomie ;
- des attitudes relationnelles axées sur la connaissance de soi et des autres, la prise de confiance, l'acceptation des différences et le dialogue pour structurer sa personnalité.

Privilégier les activités de découverte, de production et de création.

Projets qui développent l'imagination et la créativité en correspondance avec les compétences disciplinaires (production d'écrits, éveil musical, activités d'expression manuelle, éveil scientifique, constructions géométriques…)
Classes de dépaysement et de découverte, excursions.
Visites d'expositions, de musées, sorties cinéma, spectacles.
Exploitation du bac à sable géant.

Articulation entre théorie et pratique.

Exercer les compétences via des situations d'apprentissages qui ont du sens.
Discriminer, classer, opposer, induire, vérifier, prévoir, transférer, symboliser…

Construction des concepts en fonction des étapes propres à la formation d'un point de vue sensitif et moteur.
Partir du vécu, des représentations des enfants.
Passer du concret, au semi-concret, à l'abstrait par des manipulations variées.

Équilibrer les temps de travail individuel et collectif. Développer la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but.

Rendre l'élève acteur et auteur de ses apprentissages en donnant du sens au travail scolaire, en envisageant les matières comme outils de réponse à un questionnement. Le moteur devient alors le plaisir de la recherche, la volonté de trouver, la jubilation de l'eurêka. Le savoir est envisagé comme le moyen de lever l'obstacle, de sortir des impasses et de permettre la réalisation de la tâche fixée au départ.
Engagement de l'élève dans ses études (contrat, plan de travail, devoirs à échéance…)
Favoriser une utilisation optimale du temps consacré à l'enseignement (planification judicieuse des apprentissages sur la journée, alternance entre travail collectif et individuel, activités ludiques et formelles).
Éveiller la capacité d'écoute.
Développer la collaboration, l'esprit d'équipe et de solidarité et ce, tant au sein de l'école que lors des activités extérieures.
Groupes de besoins ou travail en tutorat.
Travail en ateliers et par projet.
Tables de manipulations, individualisation, remédiations.

Recourir aux technologies de la communication et de l'information.

Diversité des outils et adaptation de ceux-ci aux besoins des élèves, aux types de situations favorisant la formation des enfants : tableaux interactifs, reportages et documentaires audiovisuels, radios, rétroprojecteurs, appareils photo, ordinateurs, internet, plateformes interactives, revues, livres, journaux…

Susciter le gout de la culture et de la créativité. Favoriser la participation à des activités culturelles et sportives.

De nombreuses activités sont organisées afin d'équilibrer corps et esprit : natation, psychomotricité, cours d'éducation physique, exploitation de la bibliothèque communale et des expositions environnantes, de différents musées, jogging de l'école, "Kids Trophy, "School Trophy", "Tous en forme", tournois sportifs inter-écoles.
Nos écoles favorisent l'accès à des cours de langues, de théâtre, de danse, d'expression manuelle, de musique, de kin-ball et de gymnastique.

Éducation aux pratiques démocratiques de citoyenneté responsable.

Conduire tous les enfants sur le chemin de "se réussir" en tant qu'individu dans la classe, dans l'école et dans la société.
Apprendre à devenir responsable : charte de vie, de classe, d'école, élection de mandataires au conseil communal des enfants, sensibilisation au devoir de Mémoire (commémorations patriotiques).
Apprendre à communiquer : respect de la parole, conseils de classe, débats, cercles de paroles, animations CPMS.
Apprendre à se respecter, à respecter les autres et l'environnement : projet éco-citoyen : "propreté dans la cour", tri des déchets, "zéro déchet", charte éco-team, collations saines, cantines durables dans le cadre du projet "green deal", …

Prendre en compte les origines sociales et culturelles des élèves afin d'assurer à chacun des chances égales d'insertion sociale, professionnelle et culturelle.

La scolarité de chaque enfant se construit quotidiennement à l'intérieur du cercle : enfant-école-famille-communauté.
Prise en considération du contexte de vie et de travail de chaque enfant.
Individualisation.
Coopération parents-enseignants.
Projet découverte des pays et de leur culture.
Animations culturelles.

Permettre à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée.

Le travail en ateliers, par projet et par contrat permet la différenciation dans les apprentissages.
Utilisation de fiches autocorrectives, pratique du tutorat et de l'évaluation formative permettant les remédiations et l'organisation de groupes de besoins.
Utilisation de matériel concrétisant le raisonnement.
Pratique de la différenciation : petits groupes de niveaux, adaptation de la longueur du travail, contrat, consignes adaptées, individualisation…

Organisation de l'année complémentaire.

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année…)

Assurer de la maternelle à la fin de l'enseignement primaire un continuum pédagogique visant à assurer à tous les élèves, les socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études.

Mise en place de conditions favorables pour atteindre nos objectifs.
Communication entre enseignants à propos des enfants (dossier des élèves).
Transmission des référentiels et des fardes de synthèses d'année en année.
Échange des documents (livre des nombres, farde d'orthographe…)
Concertations verticales, de cycles et d'école.

Assurer la liaison primaire-secondaire.

Animation au sein des classes de 6e primaire par l'équipe du C.P.M.S.
L'école relaie, à la demande des parents, les invitations des journées portes ouvertes des écoles secondaires.
Suivi des résultats des élèves sortis.

Participer à la vie de son quartier, de son village, de sa commune.

Contact avec les gens du village autour de l'école (visites et parrainage à la maison de repos…)
Participation aux activités du village (conseil communal des enfants, fête foraine, jogging…)
Découverte du quartier par diverses activités (chasse aux nombres, halloween, construction et utilisation de plans et maquettes…)
Utilisation des infrastructures communales (bibliothèque, piscines, halls omnisports, salle de gymnastique l'Espoir…)

Intégration des enfants de l'enseignement spécialisé.

Conformément à l'article 67 du décret « missions » du 24/07/1997, l'équipe pédagogique s'engage à examiner au cas par cas toute demande d'intégration et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite.
Protocole d'intégration réalisé en collaboration avec les écoles spécialisées partenaires : réalisation du dossier élève, choix du type d'intégration et des objectifs, respect des modalités d'accompagnement, réunions trimestrielles, bilan(s).
Les évaluations sont adaptées aux difficultés de l'élève (items différents et/ou utilisation d'outils supplémentaires).

Organiser la formation continuée des enseignants en fonction du projet éducatif, pédagogique et d'établissement et du plan de pilotage.

Formations des enseignants sur base obligatoire organisées conjointement par les deux écoles en fonction des situations, des projets de l'année et du plan de pilotage.
Formations des enseignants sur base volontaire en fonction de leurs projets professionnels individuels avec synthèse à l'équipe éducative.
Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans ses pratiques professionnelles selon son intérêt mais aussi en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement et du plan de pilotage.

Communication entre l'élève, les personnes investies de l'autorité parentale et le personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical.

Des moments de rencontres formelles et informelles, en grand groupe ou individualisées, sont offerts à tous afin d'établir des relations visant à s'informer, se comprendre et solutionner des problèmes éventuels.
Des contacts fréquents sont établis avec les centres divers tels que :
le Centre H. Wallon, le CPMS, le Centre PSE , le Centre de testing hospitalier.
Des réunions de parents individuelles et/ou collectives sont organisées.
Des réunions entre les directions et l'association des parents ont lieu chaque mois.
Les auxiliaires d'éducation sont intégrés à l'équipe éducative pour l'application du règlement.

Engagements

Les membres de l'équipe éducative des Écoles communales de Beaufays souscrivent à ce projet d'établissement et s'engagent à le mettre en œuvre.

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans nos écoles, les parents prennent connaissance du projet d'établissement et y adhèrent intégralement.

Cadre légal

Le présent projet d'établissement a été élaboré dans le respect des textes suivants :

- **Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et organisant les structures propres à les atteindre du 24.07.1997**

- **Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14.03.1995**

- **Du projet éducatif et du projet pédagogique de l'Échevinat de l'enseignement de Chaudfontaine**

- **Décret relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire du 11.07.2002**

- **Loi concernant l'obligation scolaire du 29.06.1983**

- **Décret organisant l'enseignement spécialisé du 03.03.2004**

- **Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 08.12.1992**

- **Décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire du 02.06.2006**